

## Certificat de réalisation

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de :

De :

Situé à :

Numéro de Siret de l'OF (Organisme de Formation) :

Numéro de déclaration d'activité de l'OF :

atteste que :

Monsieur

Madame

Nom :

Prénom :

a réalisé l'action de formation :

du :

au :

Si la formation est réalisée uniquement en présentiel		Si la formation est réalisée tout ou partie à distance (FOAD)	
Durée de la formation		Nombre d'heures effectivement réalisée en présentiel	
Nombre d'heures de présence		Nombre d'heures estimées à distance	
Nombre d'heures d'absence		Nombre d'heures d'absence pour le présentiel	

Le certificat de réalisation est établi sur la base des éléments probants suivants (cocher les mentions pertinentes) :

FORMATION PRESENTIELLE :

- Feuilles d'émargements
- Attestation d'assiduité
- Attestations de fin de formation signées par les apprenants
- Autres justificatifs prouvant la participation effective à l'action de formation

A préciser :

FORMATION OUVERTE OU A DISTANCE (FOAD)

- Feuilles d'émargements
- Justificatifs attestant de la réalisation des travaux
- Documents justifiant l'assistance technique et pédagogique de l'apprenant
- Evaluations jalonnant et/ou terminant l'action de formation
- Relevés des temps de connexion
- Attestation d'assiduité
- Attestations de fin de formation signées par les apprenants
- Autres justificatifs prouvant la participation effective à l'action de formation

A préciser :

Les pièces justificatives mentionnées ci-dessus sont conservées pendant une durée minimale de six ans à compter de la date de fin de l'action de formation.

Fait à :

Le :

**Signature du stagiaire**  
(Nom, prénom)

**Signature du formateur ou du référent pédagogique**  
(Nom, prénom)

**Signature du responsable de l'organisme de formation**  
(Nom, prénom et cachet de l'OF)

**Bon à savoir :** Pour l'OPCO, le certificat de réalisation remplace l'attestation de présence. Pour l'OF, le certificat de réalisation et les feuilles d'émargement doivent être signées. Le certificat de réalisation doit être nominatif et individuel.